

# Pour une imposition écoresponsable

## Lettre du jour

**Genève, 17 janvier** L'électorat genevois est invité à se prononcer le 3 mars sur une «imposition écoresponsable et équitable des véhicules». Ce projet de loi vise à remplacer l'actuelle taxation sur la puissance des véhicules par une imposition basée sur les émissions de CO<sub>2</sub>. Pourquoi faut-il voter oui à ce projet?

Depuis toujours, la Suisse promeut le développement de technologies propres. Cela porte ses fruits, ici et ailleurs, et aujourd'hui les nouvelles technologies de combustion d'hydrocarbures permettent d'atteindre une meilleure puissance avec moins de carburant. La puissance n'est donc plus un indicateur de la pollution causée par un véhicule.

Une imposition en fonction du CO<sub>2</sub> a l'avantage d'orienter le choix des acquéreurs de voitures et conduit, avec le temps, à un parc automobile moins polluant, sans augmenter la charge fiscale totale. C'est une mesure incita-



tive. Le consommateur reste libre de son choix, mais il est incité à faire un choix écoresponsable. C'est bien mieux qu'une mesure contraignante.

De plus, le projet prévoit une imposition écoresponsable des véhicules électriques. Le temps est révolu où l'on considérait ces véhicules comme écologiques. Le

projet de loi remplace la taxe actuelle par une imposition en fonction de leur poids. Ce critère est une assez bonne approximation de l'impact environnemental de ces véhicules.

Il reflète divers types de pollution, comme l'extraction minière des minerais pour les batteries, la production et l'élimina-

tion de ces dernières, et la production d'électricité servant à les alimenter.

Un véhicule électrique n'est pas forcément moins polluant qu'un véhicule traditionnel sur l'ensemble de son cycle de vie.

**Christian Pauletto,**  
membre de la présidence  
du Centre, canton de Genève